

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 20 février 2023 à 19h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Monsieur le conseiller Alexandre Laganière est absent pour toute la durée de la séance.

Sont également présents la greffière ainsi que le directeur général.

Madame la mairesse Michèle Lalonde déclare la séance ouverte à 19 h, s'adresse au public.

RÉSOLUTION NO. 2023-030

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 février 2023

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 février 2023.

RÉSOLUTION NO. 2023-031

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie de la séance ordinaire du 16 janvier 2023 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023.

RÉSOLUTION NO. 2023-032

Autorisation – Barrage routier le 9 décembre 2023 – Guignolée 2023

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard

Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la tenue d'un barrage routier le 9 décembre 2023, à l'intersection de la rue de la Forge et du boulevard de Sainte-Adèle, dans le cadre de la Guignolée 2023, organisée par l'organisme Garde-Manger des Pays-d'en-Haut.

RÉSOLUTION NO. 2023-033

Participation de membres du conseil – Autorisation de dépenses – Gala de la Nuit Adéloise – 22 avril 2023

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivant soient autorisés à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉ	DATE ET LIEU	COÛT / PERSONNE	MEMBRE DU CONSEIL
Gala de la Nuit Adéloise	22 avril 2023 / Club de golf de Val-Morin	225 \$ plus taxes par personne	Mme Arielle Beaudin M. Alexandre Laganière M. Jean-François Robillard M. Gaëtan Gagné

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour les frais reliés à leur repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION NO. 2023-034

Acceptation du budget révisé 2023 de l'Office municipal d'habitation

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte le budget révisé 2023 de l'Office municipal d'habitation, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2023-035

Emprunts temporaires – Règlements 1331, 1332 et 1335

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE madame la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, l'emprunt temporaire requis pour le financement des dépenses des règlements d'emprunt suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1331

décrétant des dépenses de 700 000\$ pour des travaux de réfection des infrastructures de la rue Lanthier
Montant autorisé : 700 000 \$

RÈGLEMENT NUMÉRO 1332

décrétant des dépenses de 75 000\$ pour la mise aux normes du poste de pompage 117 Est
Montant autorisé : 75 000 \$

RÈGLEMENT NUMÉRO 1335

décrétant des dépenses de 500 000\$ pour l'acquisition de deux génératrices pour l'approvisionnement en eau des puits Riverdale et Ronchamp
Montant autorisé : 500 000 \$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires* (RLRQ, c. D-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu du règlement;

QUE la trésorière soit autorisée, le cas échéant, à utiliser les liquidités internes, si disponibles, pour diminuer le recours aux emprunts temporaires.

RÉSOLUTION NO. 2023-036

Affectation de soldes disponibles de règlements d'emprunts fermés

ATTENDU le rapport de madame Julie Brazeau, trésorière, daté du 15 février 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et autorise l'affectation des soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés, mentionnés dans le rapport, pour la réduction du solde de l'emprunt à être refinancé au courant des années 2023 à 2026.

RÉSOLUTION NO. 2023-037

Embauche – Journalier-chauffeur – Service des travaux publics

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Béliveau, conseiller en ressources humaines, daté du 2 février 2023 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine l'embauche de monsieur Jean-Charles Desjardins au poste de journalier-chauffeur permanent au Service des travaux publics pour la Ville de Sainte-Adèle, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur;

QUE son entrée en poste soit le 21 février 2023.

RÉSOLUTION NO. 2023-038

Autorisation de paiement – Gestess inc.

ATTENDU la résolution 2016-173 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 20 juin 2016 octroyant un contrat à Gestess inc., mutuelle de prévention dans la gestion de la santé et sécurité du travail;

ATTENDU QUE le contrat est renouvelé annuellement ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à effectuer les paiements mensuels à la mutuelle Gestess inc., pour un montant total de 9 430,18 \$ plus les taxes applicables, représentant les frais annuels 2023.

RÉSOLUTION NO. 2023-039

Embauche – Coordinatrice aux loisirs du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

ATTENDU le départ de madame Brigitte Vincent, coordinatrice aux loisirs du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

ATTENDU la recommandation de madame Zalie Charette Lemeur, conseillère en ressources humaines, datée du 9 février 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine l'embauche de madame Guylaine Vigneault, au poste de coordinatrice aux loisirs du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et que son salaire soit fixé selon l'échelon 3 de la classe 2 de la grille salariale incluse à la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle*, et ce, à compter du 20 mars 2023.

RÉSOLUTION NO. 2023-040

Autorisation de signature – Lettre d'entente SSI #1 – Syndicat des pompiers et des pompières du Québec, section locale Sainte-Adèle

ATTENDU la convention collective en vigueur depuis le 24 novembre 2022;

ATTENDU les nouveaux critères de sélections pour les pompiers éligibles;

ATTENDU la volonté des parties d'assurer une transition harmonieuse;

ATTENDU le rapport de madame Annie Boisclair, directrice des ressources humaines et de monsieur Stéphan Turcotte, directeur du Service de Sécurité incendie, daté du 31 janvier 2023 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport ainsi que la lettre d'entente SSI #1 à intervenir entre le Syndicat des pompiers et des pompières du Québec, section locale Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle;

QUE la directrice des ressources humaines et le directeur général soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2023-041

Autorisation de signature – Lettre d'entente SSI #2 – Syndicat des pompiers et des pompières du Québec, section locale Sainte-Adèle

ATTENDU la poursuite des études du salarié en technique en sécurité incendie (DEC) à l'extérieur du territoire de la Ville de Sainte-Adèle jusqu'au 31 mai 2024;

ATTENDU l'ancienneté du salarié au sein du service de sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU les modalités de la convention collective actuellement en vigueur relativement au lieu de résidence et qu'en conséquence, le salarié ne peut maintenir des fonctions sur une équipe de garde ainsi que son ancienneté;

ATTENDU la volonté des parties de trouver une solution mutuellement acceptable et de bonne foi;

ATTENDU le rapport de madame Annie Boisclair, directrice des ressources humaines et de monsieur Stéphan Turcotte, directeur du Service de Sécurité incendie, daté du 31 janvier 2023 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport ainsi que la lettre d'entente SSI #2 à intervenir entre le Syndicat des pompiers et des pompières du Québec, section locale Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle;

QUE la directrice des ressources humaines et le directeur général soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2023-042

Autorisation de signature – Lettre d'entente CBC#17 – Syndicat des travailleuses et travailleurs cols blancs de la Ville de Sainte-Adèle

ATTENDU l'abolition de la fonction d'analyste financier et la création d'un poste additionnel pour la fonction de technicien comptable;

ATTENDU le rapport de madame Annie Boisclair, directrice des ressources humaines, daté du 16 février 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la lettre d'entente CBC#17 à intervenir entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs des cols blancs de Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle;

QUE la directrice des ressources humaines et le directeur général soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2023-043

Programmation des travaux relativement à la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – 2019-2023

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 7 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville de Sainte-Adèle atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 7 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

RÉSOLUTION NO. 2023-044

Octroi de contrat – Réparation aqueduc par hydro-excavation – ST-2305-T-MEC

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de trois fournisseurs pour la réparation d'aqueduc par hydro-excavation;

ATTENDU QUE deux fournisseurs ont répondu et transmis les prix suivants:

Noms des soumissionnaires	Prix soumis (avant taxes)
GH3 - 9376-4116 Qc inc.	45 350,00 \$
Excavation et carrière Econo inc.	47 750,00 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Marc Charron, chef de division des approvisionnements et des technologies de l'information, datée du 2 février 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise 9376-4116 Québec inc. (GH3), plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 45 350 \$, plus les taxes applicables, pour la période de mars 2023 à février 2024;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2023-045

Recommandation de paiement final – Travaux d'isolation et de scellement d'une partie des bureaux de la trésorerie – TRES-2022-MEC-001

ATTENDU la recommandation de paiement final de monsieur Ronald Denault, chargé de projets des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 6 février 2023 pour les travaux d'isolation et de scellement d'une partie des bureaux de la trésorerie;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement final, pour les travaux d'isolation et de scellement d'une partie des bureaux de la trésorerie, soit un montant de 33 690,94 \$, taxes incluses (TRES-2022-MEC-001), à l'entreprise *Gestion Canaan inc.*, et que ce paiement soit effectué à même l'excédent de fonctionnement non affecté;

QUE le paiement précité soit effectué sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2023-046

Octroi de contrat – Campagne de mesure de débits 2023 – ST-2310-E-MEC

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de trois fournisseurs pour la campagne de mesure de débits 2023;

ATTENDU QUE trois fournisseurs ont répondu et transmis les prix suivants:

Noms des soumissionnaires	Prix soumis (avant taxes)
EnviroServices inc.	44 945.00 \$
Nordikeau inc.	48 700.00 \$
Avizo Experts-Conseils inc.	53 801.62 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Marc Charron, chef de division des approvisionnements et des technologies de l'information, datée du 16 février 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise EnviroServices inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 44 945 \$, plus les taxes applicables;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le budget d'opérations et de TECQ.

RÉSOLUTION NO. 2023-047

Amendement de la résolution 2022-157 (Adjudication Plan de maintien – Platelage pont Riverdale)

ATTENDU la résolution 2022-157, adoptée lors de la séance ordinaire du 19 avril 2022 concernant les travaux de plan de maintien, platelage pont Riverdale;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution 2022-157 soit amendée en modifiant le 2^e résolu suivant:

« QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à financer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1321, lorsqu'approuvé »

par le texte suivant :

« QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à financer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1321, lorsqu'approuvé, **remboursable sur une période de 15 ans** ».

RÉSOLUTION NO. 2023-048

Amendement de la résolution 2022-225 (Adjudication Travaux de drainage – Fossés et ponceaux - rue des Cimes

ATTENDU la résolution 2022-225, adoptée lors de la séance ordinaire du 20 juin 2022 concernant les travaux de drainage pour fossés et ponceaux sur la rue des Cimes;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution 2022-225 soit amendée en modifiant le 2^e résolu suivant:

« QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à financer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1238 »

par le texte suivant :

« QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à financer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1238, **remboursable sur une période de 15 ans** ».

RÉSOLUTION NO. 2023-049

Demande de dérogation mineure – 1428, chemin du Vieux-Puits

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 7 février 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **REFUSE** la demande de dérogation mineure suivante:

Résolution du CCU –2023-011

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1428, chemin du Vieux-Puits**, afin de :

- Permettre pour l'immeuble situé sur le lot 5 065 501 du cadastre du Québec (1428 chemin du Vieux-Puits) que le lot projeté numéro 1 ait une largeur moyenne de 48,50 mètres alors que le *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige une largeur moyenne minimum de 50 mètres et une superficie de 4 170,3 m² alors que ledit Règlement exige une superficie minimum de 5 000 m²
- Permettre que le lot projeté numéro 2 ait une superficie de 4 423,4 m² alors que ledit Règlement exige une superficie minimum de 5 000 m² afin de permettre le remplacement du lot 5 065 501 du cadastre du Québec.

Le tout tel que montré au plan projet de lotissement préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre, sous le numéro 7145 de ses minutes, daté du 21 octobre 2022.

La demande de dérogation est en fait majeure et il n'est pas souhaitable de créer des lots de si petite taille dans un secteur non desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout, ce qui fait en sorte que la demande ne respecte pas les critères d'évaluation en matière de dérogations mineures.

RÉSOLUTION NO. 2023-050

Demande de dérogation mineure – 565, rue du Pinnacle

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 7 février 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante:

Résolution du CCU –2023-016

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **565, rue du Pinnacle**, afin de permettre qu'un garage détaché soit situé en cour avant à une distance de 13,09 mètres de la limite avant de propriété alors que le *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige une distance minimale de 30 mètres d'une voie de circulation lorsqu'un garage est situé en cour avant, afin de permettre la construction d'un garage détaché en cour avant sur l'immeuble;

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Mathieu Vanasse arpenteur-géomètre, sous le numéro 5522 de ses minutes, daté du 7 décembre 2022.

RÉSOLUTION NO. 2023-051

Demande de dérogation mineure – 1465, rue du Caribou

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 7 février 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante:

Résolution du CCU –2023-017

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1465, rue du Caribou**, afin de permettre que le bâtiment principal soit situé à 7,42 mètres alors que le

Règlement de zonage 1314-2021-Z exige pour la zone T3.2-005 une marge avant minimum de 8 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal existant;

Le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par Robert Lessard arpenteur-géomètre, sous le numéro 10 863 de ses minutes, daté du 4 novembre 2022.

RÉSOLUTION NO. 2023-052

Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 7 février 2023 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme, ci-après indiquées, en regard des dossiers suivants, concernant la procédure requise par le *Règlement 1314-2021-PIIA*, à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

Résolution C.C.U. 2023-010 :

288, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2023-012

Lot 3 889 466, rue du Grand-Héron

- **Construction**

Résolution C.C.U. 2023-013 :

273, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2023-014

1525, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2023-015

1961, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

RÉSOLUTION NO. 2023-053

Second projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – Lots 4 167 008, 4 167 009, 4 167 010 et 4 167 011 (rue Blondin)

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel de 42 logements, sur les lots 4 167 008, 4 167 009, 4 167 010, 4 167 011 du cadastre du Québec, sur la rue Blondin, a été déposée à la ville ;

ATTENDU QUE cette propriété se situe dans la zone T4.2-003, laquelle limite le nombre total de logements à 6, exige que les mezzanines hors toit aient un recul minimal de 3 mètres, qu'une entrée charretière résidentielle ai une largeur maximale de 6 m pour un bâtiment résidentiel et qu'une rampe d'accès pour personnes handicapés ne puisse empiéter de plus de 3 mètres dans la marge avant d'un bâtiment ;

ATTENDU QUE le conseil évalue que cette construction s'intègre à l'architecture des constructions avoisinantes et comble un manque de logements important sur le territoire ;

ATTENDU QUE le conseil considère pertinent d'autoriser un bâtiment de 42 logements étant donné que certains volumes des bâtiments avoisinants sont similaires, l'impact sur les lots contigus sera limité ;

ATTENDU QUE le conseil évalue, qu'étant donné les caractéristiques du terrain, il y a lieu de faire des assouplissements aux règles visant les entrées charretières, afin de permettre le passage des véhicules de collecte des ordures et de sécurité, et aux règles sur les rampes d'accès pour personnes handicapées afin de faciliter leurs mises en place ;

ATTENDU QUE le conseil évalue qu'il y a matière à déroger à la règle sur l'implantation des mezzanines afin de respecter le style architectural proposé ;

ATTENDU QUE suivant la soirée d'information publique du 9 août 2022, la Ville a demandé la réalisation d'une étude de circulation du secteur pour évaluer l'impact potentiel de ce développement ;

ATTENDU QUE suivant la réception de l'étude de circulation, le projet a été bonifié afin de répondre aux recommandations de l'étude de circulation ;

ATTENDU QUE le conseil désire autoriser le projet et par conséquent, désire utiliser les modalités prévues au *Règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* dû au fait que ce projet répond aux critères d'évaluation dudit règlement ;

ATTENDU la recommandation 2023-009 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 4 janvier 2023 ;

ATTENDU le projet de règlement approuvé par résolution à la séance du 16 janvier 2023 ;

ATTENDU la consultation publique tenue le 7 février 2023 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le projet présenté en vertu du *Règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel de 42 logements, que les mezzanines soient implantés à 1,2 mètres du plan de la façade principale du bâtiment, que l'entrée charretière soit de 12,3 mètres de largeur au maximum et qu'une rampe d'accès pour personne handicapée empiète dans la cour avant jusqu'à un minimum de 1,3 mètre de la ligne avant du lot, le tout aux conditions suivantes :

- La présente autorisation devient nulle si la nouvelle construction n'a pas été entreprise dans les 18 mois de l'entrée en vigueur de la présente autorisation ;
- L'ensemble de la réglementation d'urbanisme s'applique, compte tenu des adaptations rendues nécessaires par la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2023-054

Approbation d'un projet majeur de lotissement – Construction Raymond et fils, semi-détachés sur la rue Morin

ATTENDU QUE les membres du CCU ont pris connaissance d'une demande d'approbation d'un projet majeur de lotissement afin de constituer 18 lots à même

les lots 2 524 810, 2 524 812, 2 231 474, 2 524 811 et 2 524 809 afin d'y ériger des résidences unifamiliales jumelées;

ATTENDU QUE le plan propose une contribution pour fins de parcs, sentiers et espace verts en argent ainsi que l'établissement de servitudes de passage afin de consolider le réseau de sentiers récréatifs;

ATTENDU QUE l'évaluation du PIIA permet d'atteindre le seuil acceptable pour ce projet en matière de développement durable;

ATTENDU QUE le projet respecte les objectifs du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble et la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU la recommandation du comité d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 7 février 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le projet de lotissement majeur, tel que présenté au plan 2017-011, daté du 23 janvier 2023, présenté par Éric Massie urbaniste-conseil, visant la subdivision des lots identifiés au second alinéa, conformément à l'article 55 du *Règlement 1314-2021-PC* ;

QUE le conseil approuve la proposition de contribution pour fins de parcs, sentiers et espaces verts et de procéder à l'acquisition des immeubles et servitudes établies à cette fin au plan, selon les modalités à intervenir entre les deux parties dans le cadre du protocole d'entente sur la réalisation des travaux municipaux;

QUE le conseil approuve le plan du projet de lotissement majeur en tant que plan d'implantation et d'intégration architecturale, conformément à l'article 30 du *Règlement 1314-2021-PIIA* ;

QUE le conseil approuve le toponyme suivant pour identifier la rue publique à être construite dans le projet :

- Rue #1 : rue du Contrechant.

QUE la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec, afin d'officialiser cette nouvelle désignation.

RÉSOLUTION NO. 2023-055

Modification – Projet majeur de lotissement – Rue Séraphin (Chamberland)

ATTENDU les résolutions 2022-197, 2022-235 et 2023-019 adoptées par le conseil respectivement les 16 mai 2022, 20 juin 2022 et 16 janvier 2023 relativement à l'approbation du projet de lotissement majeur, rue Séraphin (Chamberland);

ATTENDU QUE les membres du CCU ont pris connaissance d'une demande d'amendement de projet majeur de lotissement, portant le numéro de dossier AMIR-210276-022-6, préparé par Martin Larocque, A.G. afin d'autoriser la création de 60 lots unifamiliaux ainsi que la construction de trois segments de rue;

ATTENDU QUE le plan propose une contribution pour fins de parcs, sentiers et espace verts en espace de 63 680 m², soit 19,9% de l'immeuble ainsi que l'établissement de servitudes de passage et l'aménagement d'un passage piéton sur rue afin de préserver et bonifier le réseau de sentier récréatif;

ATTENDU QUE l'évaluation du PIIA permet d'atteindre le seuil acceptable pour ce projet en matière de développement durable;

ATTENDU la recommandation du comité d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 3 mai 2022;

ATTENDU la recommandation du comité d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 4 janvier 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le projet de lotissement majeur tel que présenté au plan AMIR-210276-002-6, présenté par Martin Larocque, arpenteur-géomètre, visant la subdivision du lot 4 106 009, conformément à l'article 55 du *Règlement 1314-2021-PC*;

QUE le conseil approuve la proposition de contribution pour fins de parcs, sentiers et espaces verts et de procéder à l'acquisition des immeubles et servitudes établies à cette fin aux plans, selon les modalités à intervenir entre les deux partis dans le cadre du protocole d'entente sur la réalisation des travaux municipaux;

QUE le conseil approuve les plans projet de lotissement majeurs en tant que plan d'implantation et d'intégration architecturale, conformément à l'article 30 du *Règlement 1314-2021-PIIA*;

QUE le conseil approuve les toponymes suivant pour identifier les rues publiques à être construites dans le projet :

- Rue #1; de la rue Séraphin à la rue Angélique, soit du terrain 32 au terrain 44 : Rue Donalda.
- Rue #2; voie en impasse du chemin #1 dans la phase 1, soit du terrain 2 au terrain 7 : Rue Rosa-Rose.
- Rue #3; voie en impasse dans la phase 2, du chemin #1, du terrain 45 au 51 : Rue Aurélie.

QUE le conseil abroge les résolutions 2022-197, 2022-235 et 2023-019.

RÉSOLUTION NO. 2023-056

Subvention pour le remboursement des frais d'inscription au programme de Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) pour 2023

ATTENDU le rapport de madame Isabel Roberge, Technicienne à l'environnement du Service de l'urbanisme et de l'environnement, daté du 9 février 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le versement d'une subvention de 120\$ pour les associations déjà inscrites au programme RSVL, auquel s'ajouterait 69\$ pour un total de 189\$ pour les associations dont il s'agit de la première inscription, sous réserve de transmettre à la Ville leur preuve d'inscription au réseau de surveillance volontaire des lacs pour l'année 2023.

RÉSOLUTION NO. 2023-057

Demande d'aide financière – Appel de projets destiné aux bibliothèques publiques autonomes et l'enquête annuelle sur les bibliothèques publiques pour l'année 2023-2024 – Désignation d'un mandataire

ATTENDU le rapport de madame Katou Vachon, responsable de la bibliothèque, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 31 janvier 2023, relativement à la signature d'un document à être transmis au ministère de la Culture et des Communications concernant une subvention pour le développement des collections de la bibliothèque 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE présenter une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Appel de projets destiné aux bibliothèques publiques autonomes et l'enquête annuelle sur les bibliothèques publiques pour l'année 2023-2024;

De désigner madame Katou Vachon, responsable de la bibliothèque, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à titre de mandataire de la Ville de Sainte-Adèle et de l'autoriser à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

RÉSOLUTION NO. 2023-058

Subvention pour le développement des collections de la bibliothèque 2023 – Autofinancement

ATTENDU la résolution 2023-057 concernant la demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications pour la bibliothèque municipale;

ATTENDU la demande du ministère que la Ville confirme son engagement d'autofinancer les montants liés à la subvention jusqu'à réception de celle-ci;

ATTENDU le rapport de madame Katou Vachon, responsable de la bibliothèque, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 31 janvier 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la Ville à s'engager à autofinancer les sommes qu'elle devrait recevoir à titre d'aide financière jusqu'à la réception de celle-ci;

D'AUTORISER madame Katou Vachon, responsable de la bibliothèque, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à signer tout document relatif à cette demande, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2023-059

Autorisation – Demande d'aide financière – Projet d'aménagements d'habitats au Parc du Barrage

ATTENDU QU'à la suite d'une visite du parc du Barrage avec l'organisme Abrinord, il a été dénombré plusieurs espèces à statut précaire qui sont vulnérables;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière « Agir pour la faune » de la Fondation de la faune du Québec subventionne jusqu'à 50% les dépenses reliées à l'aménagement d'habitat;

ATTENDU le rapport de madame Geneviève Côté, coordonnatrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 6 février 2023 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière à la Fondation de la faune du Québec afin de protéger les espèces répertoriées dans le cadre du projet d'aménagements d'habitats au Parc du Barrage.

RÉSOLUTION NO. 2023-060

Autorisation de dépense – Projet d'aménagements d'habitats au Parc du Barrage

ATTENDU le rapport de madame Geneviève Côté, coordonnatrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 6 février 2023 ;

ATTENDU QU'une demande sera déposée à la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du projet d'aménagements d'habitats au Parc du Barrage;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise, si le projet est accepté, une dépense de 3 000\$ pour les aménagements d'habitats au Parc du Barrage;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à financer cette dépense à même le fonds de parcs et terrains de jeux pour ce projet.

RÉSOLUTION NO. 2023-061

Demandes de reconnaissance OBNL

ATTENDU la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 16 avril 2018 ;

ATTENDU la recommandation de madame Geneviève Côté, coordonnatrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 3 février 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil confirme le statut officiel des organismes suivants :

Organismes locaux :

Club Lac Pilon
Entraide bénévole des Pays d'en-Haut
L'Échelon des Pays d'en-Haut
Festivités au cœur des saisons
Plein-Air-Sainte-Adèle (PASA)

Organismes régionaux :

L'Antr'Aidant
Répit, Bien-Être

RÉSOLUTION NO. 2023-062

Octroi de contrat – Location de véhicules pour l'été 2023 – LOI-2301-MEC

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de trois fournisseurs pour la location de véhicules pour l'été 2023;

ATTENDU QUE deux fournisseurs ont répondu et transmis les prix suivants:

Noms des soumissionnaires	Prix soumis (avant taxes)
Location Sauvageau inc.	22 405,50 \$
La Compagnie de Location d'Autos Enterprise Canada	23 157,00 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Marc Charron, chef de division des approvisionnements et des technologies de l'information, datée du 6 février 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à Location Sauvageau inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 22 405,50 \$, plus les taxes applicables;

QUE le conseil autorise monsieur Marc Charron, chef de division des approvisionnements et des technologies de l'information à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à la confirmation des contrats de location;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements de frais de location à même le budget d'opérations du Service des loisirs.

RÉSOLUTION NO. 2023-063

Autorisation de dépenses – Convention de services avec le Réseau-Biblio des Laurentides

ATTENDU la résolution 2019-054 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 18 février 2019 autorisant la signature de la convention de services avec le Réseau-Biblio des Laurentides;

ATTENDU QUE selon la clause 6 de la convention, cette dernière se renouvelle d'année en année;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à payer la facture pour l'année 2023 à Réseau-Biblio des Laurentides, au montant de 44 409,78 \$ à même le budget d'opération.

RÉSOLUTION NO. 2023-064
AVIS DE MOTION

Je, Gaëtan Gagné, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1314-2023-DEM régissant la démolition des constructions;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2023-065
AVIS DE MOTION

Je, Richard Allard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1314-2021-Z-8 amendant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à modifier certaines dispositions dans les types de milieux T4.1, T5.2, T5.3 et ZM et d'apporter des corrections générales à la réglementation d'urbanisme;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2023-066
AVIS DE MOTION

Je, David Huggins-Daines, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement d'emprunt 1336 décrétant un emprunt de 560 000 \$ pour des travaux de bouclage et de réfection du réseau d'aqueduc et des infrastructures de surface pour la rue du Skieur, entre la rue Zermatt et Montclair et une portion de la rue Montclair, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 560 000 \$;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2023-067

**Projet de règlement 1314-2023-DEM régissant la démolition des constructions
– ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement 1314-2023-DEM régissant la démolition des constructions, soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le mardi 7 mars 2023 à 18h30 dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

RÉSOLUTION NO. 2023-068

Règlement 1314-2021-C-1 amendant le *Règlement de construction numéro 1314-2021-C* afin de corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions afin de rendre le règlement davantage performant – ADOPTION

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le mardi 7 février 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Règlement 1314-2021-C-1 amendant le *Règlement de construction numéro 1314-2021-C* afin de corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions afin de rendre le règlement davantage performant, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2023-069

Projet de règlement 1314-2021-Z-8 amendant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à modifier certaines dispositions dans les types de milieux T4.1, T5.2, T5.3 et ZM et d'apporter des corrections générales à la réglementation d'urbanisme – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement 1314-2021-Z-8 amendant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à modifier certaines dispositions dans les types de milieux T4.1, T5.2, T5.3 et ZM et d'apporter des corrections générales à la réglementation d'urbanisme, soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le mardi 7 mars 2023 à 18h30 dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203 :

- a) Incompressibles – Fonds d'administration – 464 837,33\$ pour la période du 31 décembre 2022 au 6 janvier 2023.
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 105 178,01\$ pour la période du 7 au 13 janvier 2023.
- c) Incompressibles – Fonds d'administration – 459 997,36\$ pour la période du 14 au 20 janvier 2023.
- d) Incompressibles – Fonds d'administration – 226 987,80\$ pour la période du 21 au 27 janvier 2023.
- e) Incompressibles – Fonds d'administration – 801 310,67\$ pour la période du 28 janvier au 3 février 2023.
- f) Liste des comptes à payer au montant de 1 168 740,21\$ pour le mois décembre 2022, ainsi que certaines factures du mois de janvier 2023 totalisant 598 438,88\$.

- g) Engagements au montant de 514 900,44\$ pour la période du 1er au 31 janvier 2023 ainsi que la liste au montant de 43 726,37\$ du mois de janvier 2023 des factures de moins de 2 500\$ ne nécessitant pas de bon de commande.

Dépôt – Rapport sur la gestion contractuelle

Procès-verbal de correction résolution 2023-008

Dépôt du certificat de la greffière – Procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt numéro 1330

Dépôt du certificat de la greffière – Procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt numéro 1331

Dépôt du certificat de la greffière – Procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt numéro 1335

Dépôt du certificat de la greffière – Procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt numéro 1287-2

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203-4 – Dépôt du directeur des Travaux public – Dépassement de coûts – Achat d'un véhicule Ford Transit T-350

Délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche d'un employé temporaire col bleu au Service des travaux publics

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203-4 – Dépôt du directeur des Travaux public – Dépassement de coûts – Surveillance des travaux – Ponceau de la décharge Lac-Renaud

Délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche d'une employée contractuelle – Agente aux événements au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche d'une employée temporaire – Journalière-chauffeuse au Service des travaux publics

Délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche d'un employé temporaire col bleu au Service des travaux publics

Délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche d'une employée contractuelle – Éducatrice spécialisée – Service des loisirs pour le camp de jour

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Autorisation vacances supplémentaires

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Madame la conseillère Arielle Beaudin et messieurs les conseillers, Richard Allard, Jean-François Robillard, Gaëtan Gagné et David Huggins-Daines s'adressent au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ainsi que le directeur général répondent aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2023-070

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Jean-François Robillard
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h08.

(s) Michèle Lalonde

Mme Michèle Lalonde, Mairesse

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal, Greffière et directrice des
Services juridiques